

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RICHWILLER
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le douze du mois d'octobre à vingt heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sous la présidence de madame Christiane BELZUNG, vice-présidente,

Présents : 12 membres sur 17 en exercice :

Madame Christiane BELZUNG, madame Antoinette ZIMMERER, madame Agnès BLECHARZ, madame Khady TANDINE FALL, monsieur Gérard RICOU et monsieur Jean-Pierre EPP, membres élus.

Madame Magalie FRANQUET, madame Dominique BLANGENWITSCH, madame Sonja DEUX, madame Annick REIBEL, madame Marie-Blanche SCHNEBELEN, et monsieur Benoît WIOLAND membres nommés.

Excusés : 3 membres élus, 2 membres nommés et 2 membres associés :

Monsieur Vincent HAGENBACH, Président.

Madame Geneviève SANNER et monsieur Jean-Claude GRIENENBERGER membres élus.

Mesdames Rachel GRIENEISEN et Francine FLICK, membres nommés.

Madame WARNANT, assistante sociale, membre associé.

Secrétaire :

Madame Khady TANDINE FALL

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2023,**
2. **Attribution de bons alimentaires et colis alimentaires :**
 - a) **Validation des bons alimentaires et colis alimentaires attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale :**
3. **Nombre de demandeurs d'emploi à Richwiller**
4. **Points divers**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023 :

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023 ne fait l'objet d'aucune observation ou remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Les membres du CCAS signent le feuillett n° 276 du registre des délibérations.

2. Attribution de bons alimentaires et colis alimentaires :

a) Validation des bons alimentaires et colis alimentaires attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale :

Madame Christiane BELZUNG informe les membres du CCAS que des bons alimentaires et des colis alimentaires ont été attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale en raison du caractère d'urgence des situations rencontrées par les personnes concernées :

Bons alimentaires n° 8-9/2023 de 40,-€ chacun et colis alimentaire du 10-10-2023 : Cas n° 4-2023 (SP)

Le 18 juillet 2023 madame Caroline WARNANT, assistante sociale de secteur nous informe de la situation suivante :

Il s'agit d'une jeune femme avec 2 enfants de 3 ans et 1 an. Elle est séparée du père de ses enfants depuis 3 mois, le couple s'organise à l'amiable. Monsieur envisage de verser une pension alimentaire de 100 euros

dès le mois prochain. Elle occupe un logement social de 3 pièces. Elle est bénéficiaire du RSA, par le passé elle a travaillé en tant qu'agent de restauration.

Madame sollicite le service social pour la première fois suite à une facture de régularisation EDF. A la mi-juillet madame a été prélevée deux fois 170,-€ (soit 340,-€) par direct énergie ce qui représente 2 mensualités qu'elle ne comprend pas. De ce fait elle se trouve en difficulté pour s'alimenter et demande de l'aide pour finir le mois.

Madame BELZUNG et madame COUTO ont rencontré l'intéressée le 20 juillet. Madame était sur la défensive la communication était très compliquée. Madame est venue en mairie avec son véhicule et sans permis.

Le 10 octobre madame WARNANT nous informe que madame a eu un contrôle RSA et n'ayant pas rendu les documents dans les temps, son droit RSA est suspendu depuis août 2023. Elle n'a rien perçu en septembre, ni octobre excepté les prestations familiales (325€) et la pension alimentaire (150€). La situation est très compliquée, madame essaye de payer ses factures mais n'y parvient plus. Madame demande de l'aide alimentaire.

Madame WARNANT va se mettre en contact avec la cellule RSA pour comprendre et débloquer la situation.

Deux bons alimentaires de 40,- € chacun ainsi qu'un colis alimentaire ont été délivrés avec l'accord de Monsieur le Maire.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité,

- *Entérinent l'attribution des bons alimentaires n° 8-9/2023 du 20 juillet 2023 d'une valeur de 40,-€ chacun,*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2023.*
- *Entérinent l'attribution du colis alimentaire du 10 octobre 2023,*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2023.*

Bons alimentaires n° 10-12-13/2023 de 110,-€ et n° 11/2023 de 120,-€ : Cas n° 7-2020 (CB)

Le 19 septembre 2023 madame Caroline WARNANT, assistante sociale de secteur nous informe de la situation suivante :

Il s'agit d'un couple que nous avons déjà aidé en 2020. Le couple habite la commune depuis 2018 avec leurs 3 enfants (8, 7 ans et 9 mois) et occupe une maison 4 pièces dans le parc social. Madame ne travaille plus depuis 2018 et s'occupe des enfants. Monsieur est fonctionnaire.

Le budget est fragile du fait des faibles ressources et ce malgré des charges correctes. Madame énonce des difficultés financières. L'amélioration des ressources réside dans une reprise pour Madame qui semble compromise dans l'immédiat du fait de la présence des 3 enfants et des frais de garde conséquents.

Le couple a une facture énergétique de plus de 2000,-€. Le fournisseur a réduit la puissance d'électricité, pour le rétablissement madame a payé la somme de 1000,-€ puis effectuer les démarches pour un plan d'apurement.

La situation financière du mois de septembre est la suivante :

| RESSOURCES | | DEPENSES | |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Salaire | 1420,-€ | Charges fixes | 671,-€ |
| Prestations familiales (API, AF, AJE) | 184,-€ PAJE 323,-€ AF | EDF Eau Téléphone + télé | 150,-€ 68,-€ 100,-€ |

| | | | |
|-----------------------------------|----------------|--|--------|
| Prime d'activité | 200,-€ | Assurances habitation + voiture + scolaire | 87,-€ |
| | | Mutuelle | 100,-€ |
| | | Crédit voiture | 132,-€ |
| | | Essence | 100,-€ |
| Total | 2127,-€ | Total | |
| Allocation logement : 153€ | | | |

Madame WARNANT demande une aide alimentaire pour un mois.

Trois bons alimentaires de 110,-€ et un de 120,-€ ont été délivrés avec l'accord de monsieur le Maire.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité,

- *Entérinent l'attribution des bons alimentaires n° 10/2023 de 110,-€ et 11/2023 de 120,-€ en date du 22 septembre 2023 et n°12-13/2023 du 12 octobre 2023.*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2023.*

3. Nombre de demandeurs d'emploi à Richwiller

Madame BELZUNG présente aux membres du CCAS le compte-rendu du nombre de demandeurs d'emplois résidants à RICHWILLER :

| Mois | Demandeurs | Hommes | Femmes | Indemnisables | Non Indemnisés |
|-----------|------------|--------|--------|---------------|----------------|
| Juillet | 186 | 98 | 88 | 152 | 34 |
| Août | 189 | 96 | 93 | 155 | 34 |
| Septembre | 180 | 92 | 88 | 147 | 33 |

4. Points divers :

Tickets de bus

Des tickets de bus ont été délivrés pour 3 administrés pour se rendre à une intervention liée à un accompagnement avec Pôle Emploi.

Banque Alimentaire

La collecte aura lieu le 24 vendredi novembre 2023.

Madame BELZUNG demande à madame DOUVILLE-FRANQUET si elle veut bien comme pour les années précédentes se charger de prévenir l'école. Madame DOUVILLE-FRANQUET fera le nécessaire. Madame BELZUNG la remercie.

Noël de l'Age d'Or

Le repas de Noël de l'Age d'Or aura lieu le dimanche 26 novembre 2023 pour les ainés de 70 ans et plus. L'EHPAD participera avec les ainés qui pourront se déplacer.

Domiciliation

Madame BELZUNG informe les membres du CCAS que 3 domiciliations ont été renouvelées pour une période de 1 an.

Cours de Sophrologie

5 séances de sophrologie ont lieu dans la salle Arts et Cérémonie pour 15 personnes. Avec le partenariat d'atout âge Alsace en collaboration avec la Collectivité Européenne, l'assurance Retraite, CNRACL, MSA... Un courrier a été envoyé à toutes les personnes entre 65 ans et 75 ans. Les 15 premières personnes téléphonant ou passant en mairie ont été inscrites. Les places ont été prises très rapidement.

Les cours ont lieu les 15 et 22 septembre et le 6 octobre, 13 et 27 octobre.

Les participants sont tous très enchantés des séances offertes gracieusement.

Atout âge propose d'autres activités sur différents thèmes : « bienvenue à la retraite », « bouger pour rester actif », « bien vieillir et vitalité », « prévention des chutes »...

Logements sociaux « les Coquelicots » de NEOLIA

Les logements seront disponibles le 1^{er} décembre 2023. La commission d'attribution a eu lieu le 12 septembre en présence de monsieur le Maire et madame BELZUNG.

Un 3^{ème} programme avec 16 logements sera livré en 2025.

Réfugiés ukrainiens

Les contrats des réfugiés ukrainiens travaillant à la commune seront renouvelés pour 1 an. Ce ne sont que des remplacements des agents partis à la retraite.

Richwillerose

Le dimanche 1^{er} octobre a eu lieu le 1^{er} Richwillerose. Le nombre de participants était de 1200, dont 200 inscriptions le jour même. Les dons seront remis au profit de l'hôpital de Mulhouse lors d'un match de volley qui sera transmis à la télévision.

Madame Magali MAGAIL marraine de Richwillerose offre de places pour ce match.

Aléos, Habitat inclusif

Depuis le 1^{er} février 2023 l'habitat inclusif s'est installé dans la résidence du Bois Fleuri, rue de Ferrette. Une jeune animatrice est présente du lundi au vendredi. Elle aide les personnes pour remplir des documents administratifs mais également organise des moments conviviaux (sorties, loto...)

Ce projet est financé en totalité par la CEA.

La commune a accordé une subvention de 300,-€ à ce programme.

Habitat de Haute Alsace

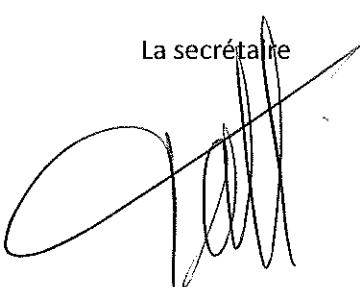
2 logements F2 ont été attribués à des réfugiés ukrainiens ainsi qu'un F2 pour un stagiaire en formation à l'EHPAD de RICHWILLER.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 56

La prochaine séance est fixée au à 20 h

La secrétaire

La vice-présidente


Khady TANDINE FALL




Christiane BELZUNG